

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERBROOKE.

Académie, 1^{re} classe A.—M. Edward Johnson ; A. et F. Mlle Helen C. Hurd.

École élémentaire, 1^{re} classe A.—MM. Sylvestre Letourneau, Abraham Curtis ; F. Mlle Elmire Béliveau.

2^{me} classe A.—M. David Rennie ; Mlles Maria Osgood, Mary Jane Cowan ; F. Mlles Aurélie Ducharme et Émilie Biron.

7 nov. 1865.

S. A. Head,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

École élémentaire, 1^{re} classe A.—Mlles Emily Burlank, Julia Wilson, Sarah Jane Davis, Josephine Smith et Fanny Chappuis.

2^{me} classe A.—M. John Cook ; Mlles Éveline Charlotte Smith, Marianne Elizabeth Cassidy, Louisa Electa Derby, Janet Skinner, Rosanna Neill, Mary Ann Bennett, Eugenie Leavitt et Jane Nixon.

2^{me} classe F.—Mlle Clarisse Hébert.

7 nov. 1865.

J. H. Graham,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BEAUCÉ.

École élémentaire, 1^{re} classe F.—Mlle Philomène Ferland.

7 novembre 1865.

J. J. P. Poirier,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS D'OUTAOUAIS.

École élémentaire, 1^{re} classe A.—Mlles Elizabeth Symmes, Priscilla Singleton.

2^{me} classe A.—Mlles Ann Esther Baker, Mary Daley, Jane McEwen.
7 nov. 1865.

John R. Woods,
Secrétaire.

DONS OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accorde, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De M. le Supérieur du Séminaire de Montréal : Histoire de la Colonie Française en Canada, 2 vols.

De M. le secrétaire de l'archidiocèse de Québec : Le Nouveau Testament, par Mgr. Baillargeon.

Du Maire et de la Corporation de Montréal : Lois et Règlements de la Ville de Montréal, anglais et français, 2 volumes.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL (BAS-CANADA), DÉCEMBRE, 1865.

À nos Abonnés.

Nous distribuons avec cette livraison la *Table des Matières* de notre neuvième volume qui se termine aujourd'hui, ainsi que le *Calendrier de l'Instruction Publique*, pour l'année 1866.

Nous devons appeler l'attention des instituteurs ainsi que de ceux qui ont quelque charge à remplir sous la loi des écoles, sur le *Calendrier*. Ils y trouveront une foule de renseignements utiles et même indispensables. Il serait à désirer que MM. les secrétaires-trésoriers eussent le soin de tenir cette feuille à leur portée, afin de pouvoir y jeter les yeux de temps à autre, et ne point oublier de se conformer aux diverses prescriptions de la loi.

Nous devons en même temps informer ceux de nos abonnés qui ne nous ont point transmis le montant de leur abonnement pour l'année 1865, que leur nom sera rayé de la liste, et que la prochaine livraison ne leur sera point expédiée à moins qu'ils ne s'acquittent avant sa publication. Quelque regrettable que soit cette mesure, nous nous verrons aussi forcés de recourir à la loi pour obtenir le paiement des comptes que nous avons transmis aux personnes qui nous doivent des arrérages.

Les Ecoles de Grammaire du Haut-Canada.

Le *Journal of Education* du Haut-Canada a publié tout récemment deux articles des plus élogieux sur le régime des écoles de grammaire dans cette partie de la province, tel que modifié par l'acte de l'honorable secrétaire-provincial, M. McDougall, passé cette année dans notre parlement. Nos lecteurs ne liront point sans intérêt les détails qui suivent sur ces institutions dont on a souvent parlé à propos de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure dans le Bas-Canada.

LE NOUVEL ACTE DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DE 1865.

La passation de cet acte marque incontestablement une ère de progrès pour l'éducation dans le Haut-Canada, et cette partie du pays en doit être particulièrement reconnaissante à l'honorable secrétaire-provincial, qui y a consacré beaucoup de soins, de temps et de travail.

Une des clauses de cet acte, concernant l'enseignement des éléments de l'art militaire dans ces écoles, a mérité la haute approbation de l'adjudant-général de milice. C'est, de fait, un moyen simple et peu dispendieux de faire disparaître et de remplacer, avec une efficacité égale, nos écoles militaires actuelles, dont l'entretien coûte un prix exorbitant au pays.

Il n'y a guère que les personnes qui avaient suivi de près le fonctionnement des écoles de grammaire qui pourront apprécier ces progrès à leur juste valeur. Jusqu'à ces derniers temps, dans plusieurs de ces institutions, l'enseignement était ravalé au niveau des écoles communes, faute d'ordre, faute de système régulier, faute d'uniformité. Maintenant, les directeurs de ces établissements ont une ligne de conduite toute tracée d'avance. Pour avoir droit à leur part de subvention accordée par la législature, force leur est d'adopter un système d'enseignement uniforme qui leur est prescrit par l'acte lui-même. Cette subvention, désormais proportionnée au nombre d'élèves fréquentant ces écoles, a le salutaire effet de les rendre plus ponctuels, de donner un caractère plus ferme à leur éducation et de les retenir plus longtemps sur les bancs de l'école.

Lors de la dernière session parlementaire, l'acte ayant été soumis à l'attention publique la *Gazette de Montréal* disait à ce propos :

" Les écoles de grammaire ont été soutenues jusqu'ici par le gouvernement seul. À l'avenir, les comtés devront contribuer à leur entretien jusqu'au montant de la moitié de la somme accordée par le trésor, et nulle école ne sera ouverte à moins qu'elle ne soit assurée d'une subvention de \$300, ce qui, joint aux contributions du comté, formera la somme de \$450. Sans doute cette somme est insuffisante pour tenir une école de grammaire sur un bon pied, mais c'est déjà un pas de fait. À l'exception des instituteurs actuellement munis de diplômes et enseignant, tous les directeurs et professeurs de ces établissements devront, à l'avenir, obtenir leurs degrés dans une université établie dans les possessions britanniques. Le cours des études sera soumis à la direction du Conseil de l'Instruction Publique, afin que ces écoles répondent parfaitement à leur destination et ne soient plus exposées à se rabaisser elles-mêmes.

" Il serait à désirer, ajoute encore la *Gazette*, que ces mesures fussent étendues aux écoles de grammaire et aux académies du Bas-Canada. Il est grandement temps que l'attention se tourne de ce côté."

PROGRÈS DE L'ÉDUCATION DONNÉE PAR LES ÉCOLES DE GRAMMAIRE DANS LE HAUT-CANADA.

Nous ajoutons à ces réflexions quelques notes sur le mouvement de l'éducation dans le Haut-Canada, mouvement qui est arrivé aux heureux résultats que nous apprécions aujourd'hui.

Une requête fut présentée, en 1789, au gouverneur-général, Lord Dorchester, demandant l'établissement d'une école près de Kingston ; une certaine étendue de terre fut mise à part pour l'entretien